

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 26 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville le jour même.

Étaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Sébastien PERRIOT (arrivé à 19h00), Martine LAURENT, Audrey COILLOT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Julien TAVERNIER, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Alain SECONDA, Freddy RAWINSKI, Marianne MAIRESSE (arrivée à 19h03), Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOU, Maria PARISIS, Sylvain COLIN (arrivé à 19h08), David MORGANO, Linda OURAGHI, Elodie FLAMENT, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Étaient excusés :

Sébastien PERRIOT a donné procuration à Sandrine CHEVALIER jusqu'à son arrivée (19h00)
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA jusqu'à son arrivée (19h03)
Edith BAUWENS a donné procuration à Jérôme VALLIN,
Françoise MORELLE a donné procuration à Martine LAURENT,
Marie-Christine RUELLE a donné procuration à Zora ZOUAOU,
Sylvain COLIN a donné procuration à Christian MUSIAL jusqu'à son arrivée (19h08)
Delphine REMILI a donné procuration à Elodie FLAMENT,
Nicolas WOJTKOWIAK a donné procuration à Freddy RAWINSKI,
Tiphonie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET,

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 27 février au 15 mars 2025.

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents à la séance du 6 mars 2025, le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal correspondant.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte de Gestion 2024 du budget principal établi par M. DULARY, Trésorier.
- Approuve le Compte Administratif 2024, Monsieur le Maire s'étant, conformément au C.G.C.T., retiré pour le vote.
- Constate l'excédent cumulé de 865 348,87€ issu du résultat de fonctionnement 2024 et acte l'affectation d'une partie (410 000 €) pour financer les Investissements, le reste étant reporté à la section de fonctionnement 2025.
- Vote à l'identique par rapport aux années précédentes le taux d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour les logements vacants et les résidences secondaires, ces taux étant maintenus au même niveau depuis 2010.

- Adopte le Budget Primitif de la ville de Leforest pour l'exercice 2025, proposé en équilibre comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	8 641 584,87€	8 670 533,35€
Recettes	8 641 584,87€	8 670 533,35€

- Approuve l'actualisation de l'AP/CP pour l'opération 101 - Réhabilitation de la piscine municipale ouverte par délibération du 04 avril 2017.
- Fixe la subvention 2025 au C.C.A.S à 231 000€, versée sur appels de fonds.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG62 encadrant l'utilisation par la ville de Leforest de la plateforme de dématérialisation des Marchés Publics.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 du lot 2 – 2018.09 du marché de réhabilitation et extension de la piscine municipale, au motif de surcoûts liés aux retards engendrés par la défaillance puis la liquidation du titulaire principal du lot gros œuvre. Ceci pour un montant de 27 370€ HT correspondant à 14.99% du montant initial et portant le lot à 209 869.01€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 du lot 2 – 2018.09 du marché de réhabilitation et extension de la piscine municipale, au motif de modifications imposées par des contraintes d'approvisionnement des matériaux initialement prévus au marché, ceci pour un montant de 49 866.74€ HT correspondant à 27.32% du montant initial et portant le lot à 259 735.75€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un protocole transactionnel permettant d'éviter un contentieux concernant le lot 1 du marché logiciel métier pour un montant de 4437,31€.
- Approuve la délibération 25/006 de la CAHC relative à l'augmentation de l'attribution de compensation pour l'année 2025, la portant à 351 684€.
- Octroie une subvention exceptionnelle aux Amis du plan d'eau de 650€ pour l'organisation du « Challenge de la Ville 2025 ».
- Octroie une subvention exceptionnelle de 600€ au Comité des Fêtes de la gare pour la centralisation de l'organisation de la Fête des voisins 2025.

À la majorité de ses membres, Mme Elodie FLAMENT, Mme Marie-Louise BOUSSEMART, M. Jérôme VALLIN M. Bruno ROSIER, M. Julien TAVERNIER, M. Sylvain COLIN ne pouvant pas prendre part au vote concerné en tant que Président (e) ou Trésorier (e), le Conseil Municipal :

- Valide les subventions de fonctionnement versées aux associations pour l'exercice 2025.

À l'unanimité,

- Décide d'émettre un avis favorable avec observations quant au nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2030 notamment sur la question des aires de grand passage et de l'habitat adapté dans la mesure où la CAHC, de par ses actions, répond à ses obligations en la matière. En effet, elle compte à ce jour trois aires d'accueils, une quatrième est en cours de réalisation et deux autres sont à l'étude. Par ailleurs, le territoire propose déjà quinze places d'habitat partagé.
- Valide la création des emplois non permanents sous forme de « contrat d'engagement éducatif » afin de répondre aux besoins d'encadrement des enfants sur les périodes de vacances scolaires.
- Approuve l'embauche d'un contrat d'apprentissage Bac Professionnel AEPA pour une durée d'un an à compter de septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h34.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie et disponible en vidéo et audio sur le site Internet de la ville www.villedelorest.fr

Le Maire,

Christian MUSIAL